

Si vous le souhaitez, voici un exemple de texte réponse à insérer à la fin d'un courriel de confirmation pour une réservation, par exemple :

Nous vous rappelons que tous les visiteurs âgés de 13 ans et plus qui font un séjour de plus de 24 heures sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine se terminant entre le 1<sup>e</sup> mai et le 14 octobre de chaque année doivent acquitter la Passe Archipel avant leur départ. Le montant est de 30 \$ plus taxes, pour un maximum de 100 \$ plus taxes par famille. Pour information ou pour paiement visitez : [www.muniles.ca/passe-archipel](http://www.muniles.ca/passe-archipel).

Merci de votre collaboration!